

Références

- Loi n° 2001-504 du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales
- Code pénal article L223-15-2 (abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse)
- Décret n° 2020-867 du 15 juillet 2020 modifiant le décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002 instituant une mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires
- Circulaire NOR PRMX0508471C du 27 mai 2005 relative à la lutte contre les dérives sectaires

Notion

Il n'y a pas de définition légale de la dérive sectaire, au motif que l'Etat doit garantir à la fois le principe de laïcité et toutes les libertés fondamentales que sont la liberté de conscience, de culte et de pensée. Cependant, la MIVILUDES a élaboré une définition qui découle de la loi About-Picard de 2001 sur l'abus frauduleux de l'état d'ignorance et des travaux parlementaires sur le phénomène sectaire.

La dérive sectaire est un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes.

Elle se caractérise par la mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société.

Critères d'évaluation du risque sectaire

La détection d'une dérive sectaire nécessite de faire preuve de discernement. C'est de la combinaison de plusieurs critères que naît la concrétisation d'un risque sectaire.

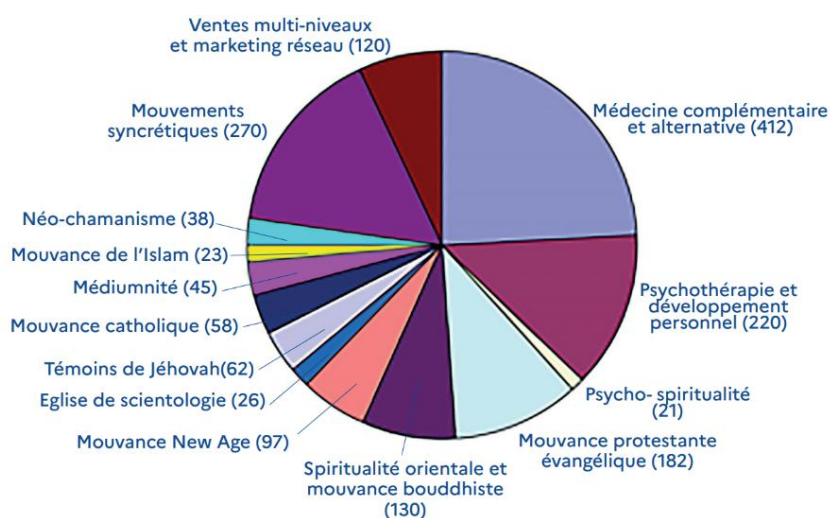
Critères	Indices
<ul style="list-style-type: none"> • La déstabilisation mentale point de départ incontournable de l'emprise sectaire et facteur de modification des comportements 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de repères et d'esprit critique et réponse stéréotypée - Engagement exclusif pour le groupe et adoption d'un langage propre au groupe - Soumission absolue, dévouement total aux dirigeants
<ul style="list-style-type: none"> • La rupture avec l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Rupture avec la famille, les amis, démission ou perte d'emploi - Changement brutal et inexplicable de comportement, modification des habitudes alimentaires, vestimentaires. Isolement
<ul style="list-style-type: none"> • Les exigences financières exorbitantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Tarification abusive, appels aux dons, acquisition de matériel - Endettement et surendettement - Obligation de participation à des formations, des retraites ou des stages payants
<ul style="list-style-type: none"> • L'existence d'atteintes à l'intégrité physique et psychique 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de sommeil, privation de nourriture et de soins, arrêt des traitements médicaux - Humiliations - Agression sexuelle et viol, technique des faux souvenirs induits
<ul style="list-style-type: none"> • L'embrigadement des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Déscolarisation, écoles de fait
<ul style="list-style-type: none"> • L'existence et l'importance des démêlés judiciaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de condamnations judiciaires ou ordinales - Procédures
<ul style="list-style-type: none"> • Le discours anti-social avec la diabolisation du monde extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Idéal de pureté et séparation de la société corrompue - Critique des institutions et des autorités
<ul style="list-style-type: none"> • Les troubles à l'ordre public 	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation du fonctionnement des services publics - Non-respect des règles ERP, règles sanitaires...
<ul style="list-style-type: none"> • L'éventuel détournement des circuits économiques traditionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail dissimulé, blanchiment, fraudes, escroqueries, pratiques commerciales trompeuses - Legs ou donations au profit du groupe, obtenus par pressions ou chantage
<ul style="list-style-type: none"> • Les tentatives d'infiltrations des pouvoirs publics et des milieux économiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication ou site ayant l'apparence d'un caractère officiel pour amener une confusion dans l'esprit du public - Recherche de reconnaissance et d'honorabilité (location de salle publique, demande de subvention ou d'agrément, intervention aux profits d'autorités publiques) - Opérations lobbying sous couvert d'opérations humanitaires ou au service de grandes causes

Prégnance du risque sectaire

Entre 2015 et 2020, le nombre de saisines de la MIVILUDES a augmenté de 40 % (3 008 saisines en 2020). Le risque augmente à bas bruit avec l'impact d'Internet et des réseaux sociaux, et avec la crise sanitaire actuelle qui fragilise beaucoup de nos concitoyens.

L'administration de la preuve est difficile dans tous les dossiers, car il faut rapporter que les préjudices subis par la personne ne résultent pas de choix libres, mais d'un état d'emprise mentale qui a été volontairement induit par un leader ou un groupe. Cela est d'autant plus délicat que les victimes ne sont pas conscientes de leur état ou mettent beaucoup de temps à le réaliser. Elles sont par ailleurs honteuses et totalement déstabilisées.

L'économie sectaire s'est modifiée pour investir la vente de services sur les créneaux porteurs de la santé et du bien-être, du développement personnel, de la formation professionnelle et du management, ou de l'éducation. Le poids du domaine de la santé et du bien-être se confirme. 25 % des saisines ont un lien avec la religion.



Répartition des saisines de la MIVILUDES (2020)

Sociologie et géographie des risques

Tous les territoires sont concernés et toutes les catégories sociales sont représentées parmi les victimes. Une vigilance particulière doit s'exercer pour les publics vulnérables ou fragilisés qui sont ciblés par certains mouvements : personnes isolées, âgées, handicapées, mineurs isolés, personnes malades...

Principaux sujets émergents

- Radicalités alimentaires comme les jeûnes extrêmes sans supervision médicale ;
- Dérives du coaching à des tarifs exorbitants (préjudices financiers et psychologiques) ;
- Vente multi-niveau et marketing réseau (sociétés internationales ciblant particulièrement les 16-25 ans) ;
- Théologies de la guérison et de la prospérité prônées au sein d'organisations internationales ;
- Néo-communautés et engouement pour les éco-villages.

Services à compétence nationale qui peuvent être sollicités

- MIVILUDES : miviludes@interieur.gouv.fr, derives-sectes.gouv.fr